

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE

-----

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2017

Délibération B17

**Objet :** convention de partenariat entre le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre (SDIS 36) et le service de remplacement de l'Indre dans le cadre de la démarche de soutien du volontariat chez les sapeurs-pompiers volontaires.

**Exposé des motifs :**

Le SDIS 36 s'est engagé dans une politique de maintien et de développement du volontariat pour les SPV de notre département conformément aux 25 mesures du plan d'action national des SPV signé en 2013 à Chambéry, par le ministre de l'Intérieur.

L'organisation des secours repose notamment sur la nécessité, pour le SPV avec des employeurs publics et privés de SPV permettant à ces derniers de pouvoir concilier leur activité professionnelle avec leur engagement au service de leurs concitoyens.

Dans le cadre de la démarche de soutien du volontariat, d'une part, et dans le but de consolider le départ des secours, d'autre part, le SDIS 36 travaille à améliorer la disponibilité des SPV notamment les journées en semaine.

Ainsi, il vous est proposé de mettre en place une convention de partenariat avec le service de remplacement agricole de l'Indre afin de faciliter le suivi des activités de formation délivrées au sein du SDIS 36 par les exploitants agricoles –sapeurs pompiers volontaires tout en assurant la continuité de leur exploitation pendant ces périodes de sujétion ou de formation nécessaires à leur engagement.

Le conseil d'administration adopte la délibération suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le plan d'action national des sapeurs-pompiers volontaires signé en 2013 ;

VU le projet de convention de partenariat entre le SDIS 36 et le service de remplacement de l'Indre ;

DECIDE

**Article unique:** d'approuver la convention de partenariat entre le SDIS 36 et le service de remplacement de l'Indre, ci-annexée et d'autoriser le président à la signer.

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le

19 DEC. 2017

Publié, affiché, notifié le

19 DEC. 2017

  
Serge DESCOUT

  
Serge DESCOUT